



Déclaration liminaire à la CAPD du Gard du jeudi 26 février 2015

Monsieur le directeur académique, mesdames, messieurs,

Avant d'aborder l'ordre du jour de cette CAPD, permettez-nous de dénoncer une fois encore la situation qui découle du report de calendrier consécutif aux élections départementales.

Cette année encore, les personnels devront composer avec un calendrier tardif avec les conséquences que l'on sait sur les opérations du mouvement. Pour les équipes comme pour les élèves. Ces conséquences, nous les connaissons car nous les avons déjà vécues l'an dernier. Ce qui décuple notre frustration et notre mécontentement de n'avoir pas été entendus en Comité Ministériel. Ainsi, notre administration n'aura pas tiré les enseignements de 2014. Après force insistance de notre part dans l'exigence d'un calendrier, nous avons tout de même été entendus par le rectorat, et c'est finalement la seule avancée sur l'an dernier. En revanche nous allons essayer les plâtres d'une nouvelle circulaire du mouvement laquelle circulaire dite « harmonisée » nous donne beaucoup d'inquiétudes si vous ne décidez pas certains aménagements indispensables pour le Gard. Mais nous sommes censés en reparler en groupe de travail cet après

Concernant les nouveaux rythmes, le SE-Unsa ayant demandé à plusieurs reprises la mise en place de bilans étapes, nous saluons l'initiative de la DSDEN qui a envoyé à certaines écoles un questionnaire allant dans ce sens. Il est en effet primordial de ne pas laisser cette mission réflexive aux seules collectivités dans le cadre des PEDT et nous espérons que cette première amorce sera développée et généralisée afin de déboucher sur l'expérimentation d'autres horaires pour les conseils d'écoles qui souhaiteraient aller plus loin. Car s'il y a un point qui fait consensus dans cette version réforme, en l'état actuel des choses, c'est bien que les raisons de se satisfaire sont insuffisantes. Les week-ends de 2 jours et demi restent selon nous une hérésie ainsi que le maintien des journées de 6h et à géométrie variable. Il faut donc aller plus loin. Nous y reviendrons dans nos questions diverses.

Autre sujet qui nous préoccupe, l'évaluation des enseignants et les témoignages qui nous parviennent en notre qualité de délégués des personnels, nous confortent sur ce point.

Si dans la plupart des cas, l'inspection est vécue comme un réel échange entre deux professionnels responsables visant à améliorer nos pratiques, à valoriser notre investissement ou à pointer nos difficultés il arrive encore que ce ne soit pas le cas, loin s'en faut.

Au-delà de cette diversité de conceptions de ce que doit être une inspection, n'y a-t-il pas un paradoxe à attendre d'un enseignant qu'il confie à son inspecteur ses difficultés voire ses faiblesses quand ce dernier a vocation à proposer une note, laquelle déterminera le rythme d'avancement d'échelon.

On voit ici les limites d'un accompagnement professionnel destiné dans le même temps à évaluer un enseignant pour lui permettre d'accéder à une « promotion ».

Notre conviction au Se-UNSA, est que les modalités de l'inspection individuelle doivent évoluer. Nous nous y employons en ce moment-même jusqu'à intervenir au niveau ministériel. Nous savons en outre que la question des moyens de formation lui est étroitement liée.

Car à quoi servirait une inspection censée, en partie, pointer nos besoins dans tel ou tel domaine, s'il n'y a pas de moyens de formation à mettre en face ?

Et puisque nous avons pour habitude de proposer des solutions, nous attirons votre attention sur un mode d'organisation mis en place dans l'académie de Clermont-Ferrand pour les Professeurs des Ecoles Stagiaires qui pourrait pallier cette lacune.

Les P.E.S. sont en stage filé dans les écoles 1 jour par semaine + le mercredi matin. Pour arriver à la quotité de 50 % de temps de classe, ils partent en stages 3 x 3 semaines dans l'année, soit 1 stage obligatoire dans chacun des 3 cycles.

Ceci a l'avantage de permettre aux P.E.S. de passer dans tous les cycles ce qui n'est pas le cas actuellement dans le Gard ; mais aussi de permettre à nouveau aux enseignants titulaires d'accéder à des stages R3 en formation continue.

Puisqu'il est question de formation initiale, nous nous permettons d'attirer votre attention sur la consigne donnée par l'ESPE aux PES de se filmer dans nos classes pour faire une analyse de pratique professionnelle.

Si l'idée peut sembler imaginative et utile dans un premier temps, nous exprimons ici notre réserve quant à certaines conséquences : En effet, il a dû être demandé aux parents l'autorisation de filmer leur enfant. Parents qui apprennent du coup que l'enseignant de leur enfant est un stagiaire. Et c'est une mission de plus pour les directeurs qui doivent gérer le retour des autorisations. Et que fait-on si une majorité de parents refuse l'autorisation de filmer ? Nos jeunes collègues n'ont aucune réponse à cette question.

Ils sont placés dans une situation difficile sur le plan organisationnel mais surtout vis à vis des parents qui ne pourront plus ignorer leur statut dont on sait qu'il n'est pas pertinent d'en faire état.

Nous livrons ceci à votre réflexion.

Mais venons-en à l'ordre du jour. S'agissant de la liste d'aptitude des directeurs, le nombre de dossiers reste à un niveau très bas avec 76 candidatures. Pour mémoire, voici les chiffres des 3 années précédentes : 77, 108 et 107.

En dépit des revalorisations indemnitaires et du niveau de décharge que nous avons négociés au niveau national dans un plan de montée en puissance jusqu'à la rentrée 2016, la charge de travail et le niveau de responsabilité liés à la direction d'école continuent de dissuader les candidats à cette fonction. Une fonction pourtant essentielle. Il y a donc urgence à réfléchir aux solutions à imaginer localement pour ne pas nous en tenir au chantier métier ministériel dont une des avancées majeures consiste en un référentiel visant la simplification des tâches.

Nous vous avons écrit Monsieur le Directeur Académique pour vous demander un groupe de travail visant l'allègement des missions des directeurs ainsi que la nécessaire harmonisation des demandes émanant ou relayées par les circonscriptions.

Tout comme pour la table ronde intempéries que vous avez accepté de tenir hier et qui a acté certaines avancées, nous avons des propositions à vous faire sur la direction d'école. Nous espérons que vous donnerez à cette dernière demande une suite favorable.

Par ailleurs, nous avons saisi le cabinet de Madame le Recteur en audience cette semaine sur la nécessité d'anticiper sur la reconduction des contrats d'aides à la direction. Il faut à tout prix éviter le scénario de l'an dernier où à un jour près, nous avons failli perdre un certain nombre de personnels en CUI.

Nos interventions répétées à tous les niveaux avaient fini par permettre d'éviter le pire à la veille des vacances.

Il y a moyen de gagner en efficacité entre le feu vert du ministère et la transmission des consignes aux chefs d'établissements. Cette disposition serait unanimement saluée dans les écoles et par des directeurs qui ne s'imaginent plus travailler sans ce soutien.

Enfin, concernant les chargés d'école et faisant-fonctions, nous espérons que notre vœu de voir ce dispositif devenir systématique est en bonne voie.

Concernant les candidats au CAPA-SH comment ne pas s'interroger également sur le niveau de motivation pour partir en formation ?

Pour l'option F, 6 candidatures au lieu du double il y a quelques années, pour l'option D, 5 candidatures au lieu de 7 encore l'an dernier. En revanche, il ne nous a pas échappé que les départs en formation dans les options G et E étaient à nouveau rendus possibles. Reste à savoir combien de candidats verront leur demande satisfaite. Nous sommes inquiets, Monsieur le Directeur académique quant aux nouveaux réseaux d'éducation prioritaire. Seront-ils bien couverts par des RASED complets à savoir psychologue, maîtres G et E compte tenu des possibles départs en retraite parmi les personnels qualifiés ? Pour bien faire, chacune des candidatures devrait être satisfaite.

Monsieur le directeur académique, Mesdames, Messieurs, je vous remercie.

Les délégués du personnel du SE-Unsa du Gard